



FAITES LE PLEIN DE GARANTIES AU JUSTE PRIX !

Une protection juridique est
essentielle pour faire valoir
vos droits et accéder plus
facilement à la justice.



(**mutuelle**
D'ASSURANCE SOLIDAIRE



AVANTAGES

- > Du simple conflit à la procédure judiciaire, la Protection Juridique Privée vous offrira la certitude d'être bien défendu dans les litiges suivants :
 - L'habitat et la consommation.
 - Le travail et le recouvrement des impayés.
 - La santé et l'administration.
 - La construction et les personnes.
- > Vous apporter la force d'un groupe au service de vos droits.
- > Vous permettre de garantir efficacement vos droits et l'accès à la justice en prenant en charge les frais et honoraires de procédure. Libre choix de l'avocat.
- > Mettre à votre disposition des intervenants qualifiés et spécialisés pour défendre vos intérêts.

À RETENIR

- > Vous confirmer notre intervention dans les 48 heures suivant votre déclaration de sinistre et vous garantir une gestion active de votre dossier.
- > Suivre votre dossier et vous assister jusqu'à l'aboutissement complet de votre litige.